

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

CATÉGORIE : Cadre
TYPE DE POSTE : Permanent
HORAIRE : 39 heures/semaine
DÉBUT : Juillet 2026
LIEUX DE TRAVAIL : **Garage municipal**
110, Route 112, Saint-Césaire, QC J0L 1T0

DURÉE DE L’AFFICHAGE : 11 juin au 2 juillet 2026

Ville en mouvement, Saint-Césaire est un milieu de vie dynamique, attractif et chaleureux qui valorise ses actifs naturels, qui gère ses infrastructures de manière durable et qui est fière de son identité collective. Située en Montérégie, dans un milieu à la fois urbain et rural, Saint-Césaire compte 6 000 habitants et un budget de 15 M\$.

SOMMAIRE DU POSTE

Relevant de la direction générale de la Ville, la personne titulaire du poste agit comme ressource professionnelle pour la gestion intégrée des actifs municipaux et la coordination des projets d’envergure. Elle assure la planification, le suivi et l’analyse technique nécessaires à une prise de décision éclairée et soutient l’optimisation des investissements en infrastructures.

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

Visionnaire et mobilisateur, la directrice ou le directeur technique du Service des Travaux aura pour principales responsabilités de :

- Élaborer, maintenir et bonifier les inventaires des actifs municipaux (bâtiments, routes, réseaux, équipements, etc.).
- Mettre en place des outils de suivi de la condition, des coûts de cycle de vie et des priorités d’intervention.
- Coordonner les étapes des projets d’infrastructure (plans, devis, appels d’offres, suivis de chantier).
- Analyser les rapports techniques (ingénierie, environnement, inspection, etc.) et formuler des recommandations.
- Collaborer avec les firmes externes, les autres services municipaux et les partenaires gouvernementaux.
- Participer à la préparation de documents justificatifs pour les demandes de subventions.
- Assurer une veille sur les bonnes pratiques et technologies en gestion d’actifs.
- Soutenir la directrice du service dans la planification budgétaire et la priorisation des projets.
- Collaborer avec les différents services municipaux relativement à la planification de l’entretien des infrastructures de la Ville.
- Exécuter toute autre tâche ou responsabilité connexe confiée par la direction.

Comme responsabilités spécifiques, le ou la directrice technique assume un rôle central dans l’amélioration continue du Plan de gestion des actifs (PGA) de la municipalité. Cette responsabilité vise à assurer la qualité, la mise à jour et l’évolution des données, indicateurs et recommandations stratégiques du PGA à l’échelle municipale.

RESPONSABILITÉS SPÉCIFIQUES

- Maintenir à jour le registre des actifs (ajouts, retraits, corrections, état physique, valeur).
- Compiler et analyser les données de suivi : inspections, interventions, entretiens, événements critiques.
- Documenter les écarts entre les prévisions (PGA/PTI) et les réalisations.
- Produire un rapport annuel de suivi des indicateurs du PGA (état, risques, niveaux de service, interventions).
- Formuler des recommandations annuelles ou bisannuelles de mise à jour du PGA.

DIRECTRICE/DIRECTEUR TECHNIQUE Service des Travaux publics

- Collaborer avec les services impliqués (travaux publics, finances, urbanisme) pour valider les données et priorités.
- Soutenir la direction générale dans l'intégration du PGA dans la planification stratégique et budgétaire.

QUALIFICATIONS ET EXIGENCES

La personne recherchée doit avoir une approche orientée vers les résultats. Elle doit également avoir la capacité de travailler en équipe et être autonome dans son travail, être orientée vers l'action et savoir s'adapter, au besoin.

- Détenir un diplôme universitaire ou collégial en génie civil, technologie du génie civil, gestion d'actifs ou domaine connexe ;
- Posséder un minimum de 5 ans d'expérience pertinente dans des fonctions similaires de gestion. L'expérience en milieu municipal est un atout ;
- Connaissance des processus d'appel d'offres, de l'analyse de plans et devis et des outils de gestions de projets ;
- Avoir des habilités en communication et en résolution de problème ;
- Avoir d'excellentes aptitudes pour le travail d'équipe et les relations interpersonnelles ;

DÉFIS DU POSTE :

- Assurer et maintenir les infrastructures sportives et de loisirs de qualité en répondant aux besoins évolutifs des citoyens ;
- Poursuivre le développement des politiques municipales familiales et des aînés.

INFRASTRUCTURES MUNICIPALES :

- Projets majeurs de réfection des réseaux aqueduc et égout en cours
- Alimentation en eau potable avec 3 puits municipaux
- Traitement des eaux usées assuré en Régie intermunicipale avec Rougemont
- 4 stations de pompage
- Une douzaine de bâtiments municipaux (dont un Complexe sportif avec piscine intérieure)
- 7 parcs avec modules et 14 espaces verts, dont un parc avec jeux d'eau
- 38 kilomètres de rues en zone urbaine et 51 kilomètres en zone rurale
- 56 kilomètres d'aqueduc et 36 kilomètres d'égout

COMMENTAIRES

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae **au plus tard le 2 juillet 2026 avant 16 h** à l'attention de Isabelle François, par courriel au : administration@ville.saint-cesaire.qc.ca

CONDITIONS DE TRAVAIL :

Les conditions de travail sont établies selon l'entente de travail du personnel cadre de la Ville de Saint-Césaire. L'horaire de travail est de 35 heures par semaine, répartie s en cinq (5) jours, du lundi au vendredi inclusivement. L'échelle salariale se situe entre 85 267 \$ et 118 030 \$, et est basée sur un horaire normal de travail de 39 heures par semaine. En plus d'un emploi stimulant, nous offrons un environnement de travail convivial, propice à l'apprentissage, l'entraide et la créativité.

Parmi les conditions de travail :

- Assurances collectives avec participation de l'employeur jusqu'à 50 % ;
- Régime de retraite collectif avec contribution de l'employeur jusqu'à 8 %;
- Programme d'aide aux employés/12 jours de congés mobiles.

Nous souscrivons au principe d'équité salariale en emploi et appliquons un programme d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes, les autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes handicapées. Veuillez noter que le masculin a été utilisé dans l'objectif d'alléger l'écriture et la lecture. Nous remercions toutes les personnes qui postuleront, **mais nous ne communiquerons qu'avec les personnes retenues pour une entrevue.**